

livraison

Solde total du contrat =

(*) Les prix des produits à peser sont des moyennes, une régularisation se fera en fin de contrat en fonction des poids réellement livrés et des prix au kg.

Le paiement des volailles s'effectue par chèques bancaires. Le règlement s'effectue en une seule fois au début du contrat ou bien en un, deux, trois, six règlements. Dans ce dernier cas, l'adhérent indiquera au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques seront remis à un représentant de l'AMAP à la signature du contrat. Les chèques devront être libellés au nom de « Les poulets de la marquise ».

Les livraisons ont lieu chaque mardi de 18h30 à 19h30 dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.

En cas d'empêchement ou d'absence, il appartient à l'adhérent d'en informer la personne de la permanence lors de la livraison de la semaine précédente ou au plus tard le vendredi précédent à 20h par voie électronique. Si une autre personne devait prendre les volailles à sa place, l'adhérent doit en plus indiquer le nom de la personne mandatée. Dans le cas où les volailles ne sont pas récupérées, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement.

Une résiliation en cours de saison n'est possible que si elle est motivée et après accord des membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

La productrice :

SONIA DEBROUX / 0685736018

le teillac 35550 Saint Just

.....

Fait le/...../.....

Signature :

L'adhérent :

.....

Tél: Mail :

Fait le/...../.....

Signature :

Contact distribution le collectif AMAPapille : amapapille@grand-cordel.com